



FEUX EN PLEIN AIR, BRÛLAGE PRINTANIER

Chaque printemps, plusieurs personnes perdent le contrôle de leurs brûlages lorsqu'elles effectuent le nettoyage du terrain de leur résidence ou encore de leur chalet.

En moyenne, 108 incendies de cause humaine se déclarent durant les mois d'avril et mai. Cela démontre à quel point il est essentiel de redoubler de prudence au printemps. Au total, 65 % des feux de forêt sont causés par l'homme chaque année. La SOPFEU fait donc appel à la collaboration du public pour prévenir ces incendies.

N'oubliez pas qu'il est nécessaire, pour **tout feu à ciel ouvert d'obtenir du service incendie régional de L'Érable, un permis prévu à cet effet**. Ce dernier doit faire l'objet d'une demande sur les heures normales de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h45 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

Pour toute information en matière de prévention des incendies, n'hésitez pas à communiquer avec le SSIRÉ en composant le 819 362-2333, poste 1254.